



Procès verbal de l'Assemblée Générale du 23 mars 2019

Ordre du jour

- . Rapport moral
- . Rapport d'activités
- . Rapport financier - cotisations
- . Rapport UNAN-CM
- . Modification des statuts.
- . Projets
- . Renouvellement des membres du CA et du Bureau
- . Questions diverses
- . Pot de l'amitié

.....

L'assemblée Générale est ouverte à 15 h.

Etaient présents:

le bureau AUPMG : M. Michel FOUGERE DE HAUTEMONT (Président) , M. Henri LAVAL (trésorier), M. Bruno FERRER (conseillé), Alain BOURIEZ (conseillé),
10 propriétaires de bateaux

Excusés : Gérard MERIAU (secrétaire) , Gilles RONCHIN (conseillé après de l'UNAN)

Le quorum n'étant pas atteint une assemblée extraordinaire est immédiatement convoquée comme prévu dans notre règlement et envisagée dans la convocation envoyée à tous nos membres.

Rapport moral du président

Après avoir rappelé les différentes activités, manifestations, sorties en mer durant l'année 2018, le président a lu devant l'assemblée la lettre de démission du secrétaire de l'association M. Gérard Mériaux.

En effet, celui-ci traversant une période difficile eu égard aux problèmes de santé, estimant ne plus pouvoir faire face avec autant d'assiduité que par le passé à sa mission de secrétaire, a préféré donner sa démission.

L'association prend acte, regrette bien sur cette décision qu'il comprend parfaitement par ailleurs, et surtout adresse ses félicitations et ses remerciements pour le travail remarquable que Gérard a effectué pendant toutes ces années de secrétariat.

Il va beaucoup manquer à l'association qu'il éclairait de ses analyses juridiques concernant les relations avec l'administration du port.

Souhaitons-lui des jours bien meilleurs et surtout un prompt rétablissement.

Le président a dressé un tableau très préoccupant pour l'avenir de notre association.

En effet, le nombre d'adhérents ne cesse de diminuer chaque année, on en a perdu encore une vingtaine cette année et pratiquement pas de nouvelle adhésion.



Aujourd'hui nous sommes 44 adhérents et lors de cette Assemblée ordinaire, le 23/03/2019, constatant qu'il n'y avait pas le quorum (15 membres présent), on a du transformer cette Assemblée ordinaire en **Assemblée Extraordinaire** pour pouvoir délibérer.

Afin d'éviter une mort lente, mais pratiquement certaine de notre Association tel qu'elle existe aujourd'hui, le président propose d'élargir le recrutement à toutes personnes résidant en permanence ou temporairement, que ce soit à titre particulier, professionnel ou touristique, qui montre un intérêt et un attachement au Port de Mortagne.

Pour cela, le président a proposé à l'Assemblée de modifier les articles 5 et 9 des statuts pour s'adapter à cet élargissement.

L'Assemblée a voté à l'unanimité sauf une abstention.

Les nouveaux statuts sont donc validés.

Nous souhaitons ainsi donner un nouveau souffle à notre Association en recrutant de nouveaux membres qui apporteront leur dynamisme, leurs compétences et surtout leur enthousiasme.

Pour finir son allocution, le président a confirmé que la mairie était sur le point d'aménager le hangar « Le Dauphin Vert », et nous allouerait un bureau de 25m² environ pour installer notre siège de l'Association.

Nul doute que cette installation fixe, offrant une vitrine à notre Association sera un vecteur d'intérêt et par la même de développement.

Ainsi le président a terminé son rapport moral sur une note d'optimisme.

« **L'optimisme est une forme de courage qui donne confiance aux autres et mène au succès** »
Baden POWELL

Rapport d'activités

- **Informations RÉGLEMENTATIONS** Code maritime : Barre, Route et Armement
Réglementation VHF
- **Formation sécurité premier secours PS1**
- **Grillades début de saison**
- **Assemblée Générale Extraordinaire de l'AUPMG**
- **Sortie Port Médoc à voile ou à moteur**
- **APERO Ponton « FIJI » sous la bannière AUPMG**
- **Passage de L'HERMIONE vers BORDEAUX**
- **Escale à MORTAGNE des Plaisanciers de ROYAN**
- **Fête du Port de MORTAGNE**
- **La RoM régata Royan à Mortagne**
- **Grillades et ses mogettes de Fin de saison**



Rapport financier – cotisations

– Carte de membre actif

Seul le trésorier les délivre après réception du montant de la cotisation.

Pour toute réclamation une seule adresse bureau@aupmg.com

Cette adresse vous permet aussi de communiquer avec le bureau pour toute proposition à présenter dans l'intérêt de notre association.

Le trésorier Henri Laval nous présente son bilan financier

L'année 2018 montre une baisse sensible du nombre des adhérents, donc des cotisations.

Les recettes dégagées par les différentes organisations " festif ", par les dons et subvention, ont permis de conserver une santé financière convenable.

L'année 2018 se termine sur un déficit de 419,99 € .

Ce déficit est à relativiser, car notre association a réalisé pour

2139,35€ d'investissement dont une partie destinée à la vente : Tee-shirt, fanions, gobelets.

Les recettes futures permettront l'équilibre financier.

L'association démarre l'année 2019 avec 3030,78€ ce qui assure le financement des projets prévus au cours de cette année.

Le contrôleur aux comptes a visé ces derniers sans remarquer d'anomalies

A.U.P.M.G. 2019

Solde caisse au 01/01/2018	+ 6,68 €	
Solde banque au 01/01/2018	+ 3 444,09 €	
	SOLDE	3 450,77 €

RECETTES

Pots - AG - Etrences - repas	+ 2 951,00 €
Divers Dons	+ 58,00 €
Subventions	+ 250,00 €
Adhésions	+ 1 097,00 €
Ventes fanions - tee-shirt-gobelets	+ 377,00 €
Total recettes	+ 4 733,00 €

DEPENSES

Pots - AG - Etrences - repas	- 2 362,60 €
Fournitures bureau- timbres	- 90,00 €
Fanions - banderole - gobelets - Couverts	- 2 139,35 €
Cotisations UNAM	- 177,00 €
Assurance MAAF	- 215,54 €
Don à la SNSM	- 118,00 €
Frais bancaires	- 50,50 €
Total dépenses	- 5 152,99 €

Résultat de l'année → - 419,99 €

	SOLDE	3 030,78 €
Solde caisse au 31/12/2018	+ 201,32 €	
Solde banque au 31/12/2018	+ 2 829,46 €	



Quitus est donné ou trésorier à L'unanimité

Prévision pour 2019

- **Relancer la mairie pour la mise à disposition d'un local AUPMG**
- **Réalisation et mise en place des Horaires de Marée sur site AUPMG** fait par M. Henry LAVAL
Transmission à Stéphane COTIER => Mise à jour automate des écluses
Transmission à Stéphane DONO => Capitainerie
- **Site internet AUPMG** Thierry GAUTHIER et Henry LAVAL
- **Facebook Association des Usagers du Port de Mortagne sur Gironde AUPMG**
Vous pouvez laisser vous-même des messages, photos, vidéo
- **Nouveaux Fanions AUPMG** 32 de vendus 19 en stock à la capitainerie et du stock disponible voir avec Henri LAVAL
- **T shirt AUPMG** plusieurs tailles disponibles voir avec Henri LAVAL
- **Démarche auprès des services fiscaux** Obtenir la classification « Association d'intérêt général » Exonération les donateurs (66%) voir avec l'APR Royan
- **Modification des statuts de l'association** Élargissement des personnes membres de AUPMG
- **Grillades et ses mogettes début de saison** date à définir : 20 avril ou 4 - 18 mai 2019
- **Sortie La Palmyre à Voiles ou à Moteur** date à définir en fonction du temps et marée
- **Rallye Fête du fleuve** du 19 au 23 juin organisé par les régates de Royan
accueil à Mortagne le 23 juin au soir
- **Fête du Port de MORTAGNE**
- **Sortie dans l'estuaire et ports voisins à Voiles ou à Moteur** date à définir en fonction du temps et marée
- **La RoM régates Royan à Mortagne le 14 Septembre 2019**
- **Grillades et ses mogettes de Fin de saison**
- **Rapport UNAN-CM** problème de communication notre délégué permanent Gilles RONCHIN n'est plus informé. M. Henri LAVAL contacte l'UNAN pour rétablissement des liens.
- **Renouvellement du bureau**
« remplacement du secrétaire M. Gérard MERIAU » démissionnaire pour cause maladie et trouver des membres actifs pour les apéros, les sorties bateaux, les réceptions des autres associations et autres Des idées nouvelles avec de nouveaux membres
Alain BOURIEZ présente sa candidature pour être administrateur
- Dominique CHAULOT-TALMON présente sa candidature pour être administrateur



Après un vote à main levé ces 3 membres sont réélus ou élu.

Le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

- . Alain BOURIEZ
- . Dominique CHAULOT-TALMON
- . Bruno FERRER
- . Michel FOUGERE DE HAUTEMONT
- . Henri LAVAL
- . Alain ROSSIGNOL
- . Dominique SINGRE (délégué à la communication)
- . Gilles RONCHIN (délégué permanent UNAN)
- . Slimane ABDELKADER (commissaire aux comptes)

A l'issue du Conseil d'Administration qui s'est tenu après l'Assemblée Générale le bureau est ainsi constitué:

Président: Michel FOUGERE DE HAUTEMONT

Vice-président : Alain ROSSIGNOL (en charge des réseaux sociaux)

Secrétaire : Dominique CHAULOT-TALMON

Secrétaire adjoint:

Trésorier: Henri LAVAL

Trésorier adjoint : Alain BOURIEZ

Bienvenue au nouveau bureau

Modification des statuts :

Sur proposition du Président, une modification des articles 5, 6 et 9 des statuts est mise au vote :

ARTICLE 5 : *Admission :*

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors d'une de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 6 : *Les membres sont définis comme suit :*

Membre actif : Toute personne physique ou morale, usager du Port et qui montre un vif intérêt pour l'association :

- en tant qu'utilisateur d'un bateau
- en tant que professionnel sur le port,
- en tant que Résident à l'année ou de façon saisonnière sur le port.

Et qui a pris l'engagement de verser annuellement une cotisation d'adhérent à l'association

Membre bienfaiteur : Les personnes qui font ou versent un don à l'Association. Ils peuvent ne pas être propriétaire d'un bateau.

Membre d'honneur: Les personnes qui ont rendu des services à l'association. Elles sont dispensées de cotisation. Elles peuvent ne pas être propriétaire d'un bateau.



(Ils peuvent cependant avoir aussi la qualité de membre actif et s'acquitter de leurs obligations à ce titre)

ARTICLE 9 : Le Conseil d'Administration :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins six membres, à jour de leur cotisation, ayant une des qualités suivantes :

- propriétaire d'un bateau à poste fixe à l'année dans le bassin à flot, le chenal ou ports à sec de Mortagne sur Gironde (ou sur la demande s'admission enregistrée à la capitainerie)
- Professionnel exerçant une activité sur le port de Mortagne,
- Résident domicilié à Mortagne.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de Trois ans.

A la demande des deux tiers des adhérents présents ou représentés. L'élection peut se faire à scrutin secret.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu tous les trois ans pour la moitié de ses membres. Les membres sortants sont rééligibles.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'est pas majeur.

En cas de vacance (décès, démission etc...) le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement du (ou des) membre (s). Il est procédé à leur (s) remplacement (s) définitif (s) par la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration élit, au scrutin secret sur demande des deux tiers de ses membres, un BUREAU comprenant :

- Un Président
- Un vice-Président
- Un Secrétaire
- Un Secrétaire-adjoint
- Un Trésorier

Le BUREAU est élu pour trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Après un vote à main levé les modifications des statuts sont adoptées à la majorité simple.

L'Assemblée Générale s'est terminée à 17h30

. Pot de l'amitié

Le Président

Le Trésorier

Le secrétaire






Michel FOUGERE DE HAUTEMONT

Henri LAVAL

Dominique CHAULOT-TALMON

Gironde
 extraordinaire
 Du 23 Jan 2019

Liste des Projets

Fougen JIMIE	
Paul JAMES de Landau	
Stim BRDELHADER	
Henni LAVIE	
Alain ROSSIGNOL	
Beno FERREB	
Jean Paul ALEXANDRE	
Stephan COSTER	
Dominique CHAROSTALAN	
Georges STOSS	
Alain REVAUD	
Alain BOURIEZ	